

DROIT AU BUT

C'est quoi un Code?

Nous entendons très souvent parler de *Code* : code civil, code pénal, code de la famille, etc. On entend, par exemple à la télévision qu'un bon chauffeur doit respecter le *Code de la route*. Ou encore que les travailleurs doivent respecter le *Code du travail*. C'est quoi un *Code*? Quelle est l'importance pour chacun de connaître quels sont les *Codes* les plus fréquemment utilisés dans la vie de tous les jours.

Un Code est un texte légal ou un recueil de textes légaux...

Dans un *Code* on ne trouve pas n'importe quel écrit. Il s'agit d'un recueil qui ne contient que des textes légaux¹.

Dans un pays, l'autorité qui élabore les textes légaux s'appelle *législateur*². Celui-ci peut décider qu'une loi qu'il a adoptée soit appelée « *Code* ». C'est le cas notamment d'une loi qui s'appelle « *Code de la famille* ». C'est aussi le cas d'une loi qui s'appelle « *Code du travail* ». C'est le législateur qui a décidé de appeler « *Code* ».

La raison pour laquelle ces lois sont appelées *Code* est qu'elles contiennent généralement un ensemble des règles considérées comme étant la base indispensable dans une matière donnée. C'est ainsi que le *Code de la famille* contient l'ensemble des règles de base en matière des relations entre les membres d'une

famille (relations entre papa et maman, entre parents et enfants, relations des enfants entre eux). De même, le *Code du travail* contient les règles de base qui régissent les relations entre les travailleurs et leurs « patrons ».

En dehors de la volonté du *législateur*, toute personne peut rassembler les textes légaux et les publier dans un document qu'on appelle aussi *Code*. Il s'agit dans ce cas d'une œuvre d'un auteur. Dans ce cas le *Code* est un recueil des textes légaux.

Il faut donc retenir qu'un *Code* est un ensemble des textes légaux

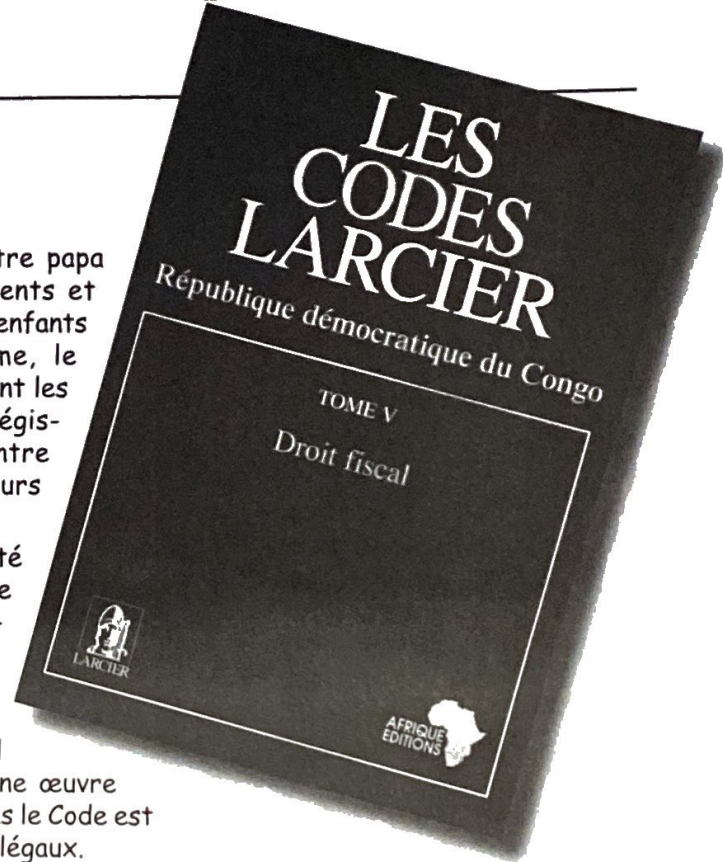
Sous quelle forme se présente un Code ?

Un *Code* se présente généralement sous la forme d'un *recueil*, c'est-à-dire d'un livre (ou ouvrage).

Selon l'importance de la matière qu'il contient, le *Code* peut avoir un grand volume ou un petit volume. Le choix du volume ou de la forme des papiers importe peu.

Avec le progrès de l'informatique, on peut aussi avoir un *Code* sur un support électronique. Les textes légaux sont, dans ce cas, insérés soit dans un *disque*³ qui peut être lu à l'écran d'un ordinateur, soit encore mis à la disposition du public au moyen de l'Internet.

Il faut retenir que la forme importe peu. Ce qui est essentiel, c'est le contenu d'un *Code*



Quelques exemples de Codes

Les Codes Larcier de la République démocratique du Congo. Il s'agit d'un recueil qui contient l'ensemble des textes légaux de notre pays, répartis en 8 volumes.

Alex KABINDA NGOY

¹ Par *textes légaux*, il faut entendre l'ensemble des lois, décrets-lois, arrêtés ministériels et autres textes qui organisent la vie en société.

² Le législateur peut être une personne (par exemple le Président de la République) ou un ensemble de personnes au sein d'une institution (par exemple le sénat ou le parlement). Le rôle du législateur est d'élaborer les textes légaux.

³ On les appelle *CD Rom*

Questions :

- Avez-vous déjà vu un *Code* ?
- Citez un *Code* que vous connaissez ?